

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction du Commerce et du Travail. — Bureau des Prix

Fermeture de commerce par Décision administrative

En vertu de la législation économique,
M.^r *Kostenbaum*
établi *Boucher*
rue *Des Rosiers* n° *52*
à *Paris 4^e*
a fait l'objet d'un procès-verbal pour *vente de*
viande un jour interdit

Par décision de la Préfecture de Police,
est ordonnée la fermeture du fonds de
commerce de M.^r *Kostenbaum*
pendant une durée de *deux mois*
à partir du *23 janvier 1948*

Pour exécution :

Le Commissaire d'Arrondissement,



Heeman

SYNDICAT de la BOUCHERIE
DE PARIS
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

PARIS, le 19 Avril 1948

23, Rue Clapeyron - PARIS (8^e)
Tél. : EUROPE 51-83

Monsieur KOSTENBAUM
52, rue des Rosiers

*

RL/JB

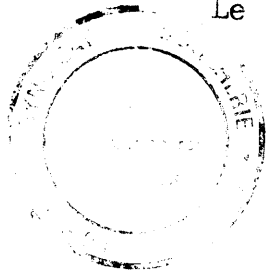
PARIS 4ème

Cher Monsieur,

Nous nous empressons de vous faire connaître qu'un arrêté de Monsieur le Préfet de Police, en date du 15 avril 1948, met fin à la sanction de fermeture qui vous a été appliquée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos meilleurs et dévoués sentiments.

Le Secrétaire Général :



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "R. Laurent", written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the circular stamp.